

La Commission burundaise des droits de l'Homme perd son statut à l'ONU

RFI, 06-03-2018 Burundi : l'ONU retrograde le statut de la CNIDH, c'est désormais définitif, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi, la CNIDH, a perdu son statut A, un label donné aux Commissions nationales qui ont prouvé leur indépendance par rapport aux pouvoirs en place, selon les principes d'un accord international signé à Paris, et qui lui conférait un grand prestige. [Photo : Jean-Baptiste Baribonekeza, le président de la CNIDH.]

C'est un véritable coup dur pour cette commission, qui pourrait se traduire par la suspension des aides extérieures qui faisaient vivre cette institution jusqu'ici. Cette décision vient d'être prise par les instances habilitées de l'ONU (le sous-comité d'accréditation des Institutions nationales des droits de l'homme, INDH) au bout d'un processus qui a commencé en décembre 2016 et qui pointe le manque d'indépendance de la CNIDH-Burundi, la minimisation des graves violations des droits de l'homme commis dans le pays ou encore, l'absence de coopération de cette institution avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les commissions d'enquête sur ces violations. La CNIDH avait une année pour faire ses preuves et empêcher que sa rétrogradation ne soit définitive. Malgré ses nombreux rapports et autres mémos, elle n'a pas su convaincre de son indépendance et son passage au statut B est devenue effective le 26 janvier dernier, de quoi satisfaire les nombreuses organisations des droits de l'homme, locales et internationales, qui ont plaidé dans ce sens. « Ils ne méritaient pas d'être au statut A. La commission n'était pas du tout indépendante. Dans le rapport, ils disaient que tout va bien, qu'il n'y a pas de violations des droits de l'homme, alors qu'il y avait des rapports des Nations unies, des organisations de la société civile qui montraient qu'il y avait des violations graves des droits de l'homme », estime maître Armel Niyongere, le président de l'ACAT-Burundi. Jean-Baptiste Baribonekeza, le président de la CNIDH, lui, estime que tout ça est de la faute de ces organisations. « C'est une décision injuste, qui n'est pas fondée, dans la mesure où ce processus a été mené à l'initiative d'un certain nombre d'organisations qui ont carrément un agenda politique, ce qui fait qu'ils vont combattre la CNIDH, quelle que soit l'action qu'elle mène », estime-t-il. Il assure que tout n'est pas encore perdu et promet qu'ils vont continuer à « donner le meilleur d'eux-mêmes en ce qui concerne la protection et la défense des droits de l'homme. Cela ne convainc guère la société civile indépendante du Burundi qui accuse cette institution de chercher à couvrir les nombreux crimes commis par le pouvoir, depuis le début de la crise dans ce pays.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});